



DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} avril 2019

Le premier avril deux mille dix neuf

Le conseil municipal de la commune de MORNANT (Rhône) s'est réuni en session publique au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, en date du 22 mars 2019, sous la présidence de Monsieur Le Maire.

Membres présents : MMes & MM. R. PFEFFER - P. CHAPOT - L. BIOT - V. MERLE - P. DANIEL - F. VALETTE- F. MILLION - B. BURTIN - C. GALLET - P. BERRET - J. FOUCART - JP. PONS - V. ZIMMERMANN - J. GUINAND - JC. BARILLET - A. DUTEL - G. BOUZIAT - J. POUZADOUX - A. BARBERON - C. VALLET - MC. MARCHESE - MJ. GUINAND - A. RULLIERE - B. LAUGINIE - Y. DELORME.

Membres excusés :

Y. PAPILLON donne pouvoir à G. BOUZIAT
J. REY donne pouvoir à P. CHAPOT
E. BANDE donne pouvoir à A. DUTEL
M. DELORME donne pouvoir à B. LAUGINIE

Nombre de conseillers

En exercice	29
Présents	25
Votants	28

Secrétaire élu : A. DUTEL

Début de la séance : 20H00

Approbation à l'unanimité, du Procès-Verbal détaillé du Conseil municipal du 4 février 2019.

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

Délibération n° 11/19

Objet : Budget de la commune - Vote du compte administratif 2018

Où l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'approuver le compte administratif – exercice 2018.

A la majorité des membres présents et représentés par 22 voix pour et 6 abstentions.

M. Le Maire ne prend pas part au vote.

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29

Délibération n° 12/19

Objet : Budget de la commune - Approbation du compte de gestion 2018

Ouï l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'approuver le compte de gestion – exercice 2018.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

Délibération n° 13/19

Objet : Budget de la commune – affectation du résultat de fonctionnement 2018

Ouï l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'affecter le résultat de la section de fonctionnement-exercice 2018, à la section d'investissement 2019, soit 1 053 655.98 €.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 voix contre.

Délibération n° 14/19

Objet : Vote des taux des trois taxes locales

Ouï l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'adopter, pour l'année 2019, les mêmes taux pour la taxe d'habitation et les taxes foncières que ceux de l'année 2018.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

Délibération n° 15/19

Objet : Budget de la commune – Budget primitif de l'exercice 2019

Ouï l'exposé de P. DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver le budget primitif de la commune – exercice 2019.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 voix contre.

Délibération n° 16/19

Objet : Indemnisation des travaux supplémentaires pour les élections

Où l'exposé de M. LE MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'autoriser M. Le Maire à procéder aux attributions individuelles en fonction des heures effectuées à l'occasion des élections. Ainsi que l'autoriser aux paiements de ces indemnités après chaque tour de consultations électorales.

-de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ces indemnités,

-d'autoriser M. Le Maire, ou son représentant, à les signer ainsi que tous documents afférents à ces dispositions.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

Délibération n° 17/19

Objet : Demande de subvention au titre de l'intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins

Où l'exposé de M. LE MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de valider le principe de demande de subvention au titre de l'intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins,

-de déposer le dossier de demande de subvention auprès de la région,

- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant, à signer tout document afférent à ce dossier permettant d'obtenir cette subvention.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 abstentions.

Délibération n° 18/19

Objet : Modification signature marché – Terrain de football synthétique

Où l'exposé de M. LE MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

-d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer ce marché de travaux et les éventuels avenants.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 19/19

Objet : Subventions aux associations pour l'année 2019

Ouï l'exposé de P. CHAPOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la répartition des subventions allouées aux associations Mornantaises, au titre de l'année 2019,
- de dire que la dépense sera prélevée sur les crédits qui seront inscrits au budget de la commune exercice 2019, article 6574,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

A la majorité des membres présents et représentés.

Délibération n° 20/19

Objet : Subvention coopérative scolaire des écoles maternelles et élémentaires du Petit Prince

Ouï l'exposé de V. MERLE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de valider l'attribution de la subvention,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

EQUIPEMENT URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Délibération n° 21/19

Objet : Déclassement du domaine public d'une parcelle

Ouï l'exposé de C. GALLET,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de déclasser du domaine public communal la parcelle correspondante à l'emprise de la voie d'une surface d'environ 392 m²,
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique contenant l'état descriptif de division et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 22/19

Objet : Déclassement du domaine public de la Maison du Rhône (ERP)- Projet convention de mise à disposition de local communal pour activité CAMPS

Où l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de déclasser du domaine public communal l'ensemble du bâtiment issu des parcelles cadastrées BK 218 et 219,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à engager et à signer tout acte afférent à cette affaire.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 23/19

Objet : OPAC Chambry Boiron - Régularisation foncière

Où l'exposé de F. VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de valider la cession de cette parcelle BH 310 de l'OPAC à la commune pour une surface de 17 m², à l'euro symbolique,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 voix contre.

Délibération n° 24/19

Objet : Attribution d'une aide aux travaux d'amélioration de la performance énergétique dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à Madame Nassera MADANI (dossier OPAH 002-19 / Mornant)

Où l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'attribuer une subvention d'un montant de 3 191 € à Madame Nassera MADANI dans le cadre de travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur résidence principale située à Mornant,
- d'autoriser M. Le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention

A la majorité des membres présents et représentés par 28 voix pour et 1 abstention.

Délibération n° 25/19

Objet : Attribution d'une aide aux travaux d'amélioration de la performance énergétique dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à M. Robert (dossier OPAH 001-19/ Mornant)

Délibération ajournée

Délibération n° 26/19

Objet : Attribution d'une aide aux travaux de rénovation de façade dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à M. MANUEL et Mme DAGGI

Oùï l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'attribuer une subvention d'un montant d'environ 1 409.87 € à Monsieur MANUEL et Mme DAGGI dans le cadre de travaux d'amélioration et de rénovation de la façade de la propriété située aux Treynassières à Mornant,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 27/19

Objet : Attribution d'une aide aux travaux de rénovation de façade dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à M. MOINE

Oùï l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'attribuer une subvention d'un montant d'environ 2 768.04 € à M. MOINE dans le cadre de travaux d'amélioration et de rénovation de la façade de la propriété située 4 rue de Belfort à Mornant,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 28/19

Objet : Acquisition du terrain indivision CHAUVIRE/ROZIER

Oùï l'exposé de F. VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'annuler la délibération n°78/16 du 28 novembre 2016 et de la retirer,
- d'acquérir l'ensemble de la parcelle cadastrée AC 53 d'une surface de 23 813 m², sise chemin des Arches,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant, à signer l'acte authentique de vente et toutes pièces afférentes à cette affaire.

A la majorité des membres présents et représentés par 23 voix pour et 6 voix contre.

Délibération n° 29/19

Objet : Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc du Gier - adhésion de Saint Chamond (SIARG)

Oùï l'exposé de V. ZIMMERMANN,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver l'adhésion de la commune de Saint Chamond au SIARG,
- de prendre acte de la mention sans les statuts de la procédure de sortie d'une commune du syndicat.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 30/19

Objet : Mise en œuvre du transfert à la Communauté de Communes du Pays Mornantais au 1 janvier 2020 des compétences eaux potable et assainissement des eaux usées

Oùï l'exposé de F. VALETTE,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes du Pays Mornantais au 1^{er} janvier 2020 :
 - Pour la compétence eau potable au sens de l'article L2224-7 I du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Pour la compétence eaux usées au sens de l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 31/19

Objet : Approbation de la mise en place d'une opération façade dans le cadre de l'OPAH-RU, valant revitalisation de centre-bourg

Oùï l'exposé de A. DUTEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'approuver la modification des éléments de la convention, notamment sur les montants attribués sur la zone 3,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 32/19

Objet : Conventionnement dans le cadre d'une collaboration avec la Fondation du Patrimoine

Oùï l'exposé de A. DUTEL,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- de valider la signature de cette convention entre la commune et la Fondation du Patrimoine,
- d'approuver le versement d'une contribution de 300 € à la Fondation dans le cadre de ce partenariat correspondant à une souscription,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tout acte afférent à ce dossier

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération n° 33/19

Objet : Attribution d'une aide aux travaux de rénovation de façade dans le cadre de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à Mme CORBIERE

Oùï l'exposé de L. BIOT,

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL décide,

- d'attribuer une subvention d'un montant d'environ 3 308.21 € à Mme CORBIERE dans le cadre de travaux d'amélioration et de rénovation de la façade de la propriété située 38 rue Boiron à Mornant,
- d'autoriser M. Le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention.

A l'unanimité des membres présents et représentés.

Décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal

N° 02-19 – portant sur l'adhésion annuelle aux services du CAUE

N° 03-19 – portant assistance contentieuse du cabinet d'avocats ISEE

N° 04-19 – portant sur contrat de mise à disposition de vélos par l'office de tourisme Les Vallons du Lyonnais

Fin de la séance : 23H00

Prochaine séance : 27 mai 2019



Mornant, le 2 avril 2019

Le Maire,

Renaud PFEFFER